

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1391

5 juin 2008

SOMMAIRE

1900 S.à.r.l.	66756	Infront Properties S.A.	66766
Acadia S.A.	66748	LASTMINUTE.COM Luxembourg S.à r.l.	66755
Apax Edison Holdco S.à r.l.	66749	Lastra Investments S.à r.l.	66724
Association des Artistes Plasticiens du Lu- xembourg	66763	Lighthouse Holdings Limited S.A.	66755
Assurances & Benefits Courtage S.à r.l. ..	66759	Loryann S.A.	66724
Automobiles Paul Kreutzer S.à r.l.	66747	Lux Foods S.A.	66768
Ba'dol S.A.	66761	Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A.	66725
Commercial Real Estate Investments S.A.	66724	Lux-Plus S.A.	66725
Commercial Self Storage Investments S.A.	66722	Medex EU S.à r.l.	66761
CTI Systems S.A.	66765	Metrofina Invest Holding S.à r.l.	66723
Cullogen Participations	66768	Royale Neuve I S.A.	66762
Distriwood S.A.	66723	Séjours Vacances S.à r.l.	66766
Dominvest S.A.	66765	Sella Bank Luxembourg S.A.	66768
Duderhof S.A.	66748	Société Générale D'Ingénierie S.A.	66747
Duverney Finance S.A.	66749	Sogeva Participations S.A.	66748
E-Sound	66722	Soparsec S.A.	66762
Exclusif Emballage Sàrl	66747	Synapt Invest S.A.	66722
F.D.Q. S.A.	66767	Synapt Invest S.A.	66768
FMP Italy S.à r.l.	66755	Tinvestments S.A.	66767
Gilinvest S.A.	66759	Top Vending International S.A.	66762
Groupe Hima Finance S.A.	66725	UTCA Finance S.A.	66758
HTFA S.à r.l.	66757	Vetro Investment Holding S.A.	66756
Immobilière Raiffeisen S.A.	66722	Vinum Invest S.A.	66749
Immoplanet S.à r.l.	66764	Wishbone S.à r.l.	66725
		Woudy S.A.	66758

Immobilière Raiffeisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.990.

Les comptes annuels de l'Immobilière Raiffeisen S.A. au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Jacques MANGEN / Ernest CRAVATTE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064440/2827/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01778. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

E-Sound, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.370.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064441/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03287. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080072169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Synapt Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 60.828.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064442/6169/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05082. - Reçu 109,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080072162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Commercial Self Storage Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.136.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu le 29 janvier 2008 au Luxembourg que Deloitte SA, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée Réviseur d'Entreprises de la Société pour un mandat à durée limitée qui prendra fin avec l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008064540/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Distriwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 83.959.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 avril 2008 au siège social de la société

- L'Assemblée décide de fixer avec effet immédiat les pouvoirs de signatures de la société pour les administrateurs suivants:

Monsieur Thomas Fix, Directeur de société, domicilié à 92, route d'Echternach, L-6617 Wasserbillig, a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle pour la gestion habituelle ou pour toute autre opération, comme la négociation de prêt, financement et ce jusqu'à hauteur de € 300.000. Au-delà de ce montant la signature conjointe avec un autre administrateur est requise.

Monsieur Piton Patrick, Directeur de société, domicilié à Chemin de Noello, F-44500 La Baule, a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle pour la gestion habituelle ou pour toute autre opération, comme la négociation de prêt, financement et ce jusqu'à hauteur de € 300.000. Au-delà de ce montant la signature conjointe avec un autre administrateur est requise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 14 avril 2008.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008064543/5332/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Metrofina Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.664.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064544/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: USD 724.490,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 113.699.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu le 24 avril 2008 au Luxembourg que Deloitte SA, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée Réviseur d'Entreprises de la Société pour un mandat à durée limitée qui prendra fin avec l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2008064539/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Lastra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 85.572.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 mars 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mr Joseph MAYOR de son poste de gérant de la Société avec effet au 03 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mme Marjoleine VAN OORT de son poste de gérante de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Quatrième résolution

L'Associé Unique nomme Mme Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste de gérante de la Société avec effet au 03 mars 2008 pour une période indéterminée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008064550/587/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Loryann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.455.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.

LORYANN S.A.

DONATI Régis / VEGAS-PIERONI Louis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064507/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01703. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Wishbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.600.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064508/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Groupe Hima Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.391.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064512/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

**L.I.P. SICAV-FIS S.C.A., Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions
sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Lux-Plus S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 37.749.

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "LUX-PLUS S.A." (numéro d'identité 1991 40 08 924), avec siège social à L-1930 Luxembourg, 2, Place de Metz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 37.749, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 55 du 19 février 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 décembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 626 du 23 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude BETTENDORFF, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Laurent PIERRARD, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jeff SCHMIT, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire de surveillance de LUX-PLUS S.A. au 15 avril 2008.

2) Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits au 15 avril 2008; affectation du résultat de LUX-PLUS S.A.

3) Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant la période du 1^{er} janvier 2008 à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

4) Modification de la dénomination sociale en Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A. en abrégé L.I.P. SICAV-FIS S.C.A.

5) Modification de la forme sociale pour devenir une société en commandite par actions.

6) Modification du nombre d'actions existantes, augmentation du capital et création d'une action de commandité et d'actions de commanditaire; souscription des actions nouvelles.

7) Refonte totale des statuts pour transformer la société en Fonds d'Investissement Spécialisé.

8) Nominations statutaires - réviseur d'entreprises.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'elle a pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire de surveillance concernant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 15 avril 2008, dont un exemplaire restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir examiné les bilans et les comptes de profits et pertes arrêtés au 15 avril 2008, en approuve les chiffres et constate qu'après déduction de toutes les charges et taxes, la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 15 avril 2008 laisse apparaître un bénéfice net de deux cent quatre euros et soixante-seize centimes soit 204,76 EUR.

En vue de la transformation de la société en SICAV l'assemblée décide de distribuer la totalité des sommes à sa disposition soit:

- Réserve légale	2.173,41 euros
- Résultats reportés	324,37 euros
- Résultat de la période	204,76 euros
Montant distribuable	2.702,54 euros

La somme de 2.702,54 euros sera distribuée à l'actionnaire unique en date du 23 avril 2008.

Un exemplaire des bilans et comptes de profits et pertes arrêtés au 15 avril 2008 restera annexé au présent procès-verbal.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de surveillance concernant l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 15 avril 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme "LUX-PLUS S.A" en une société en commandite par actions, et ce avec effet à ce jour.

Cette transformation n'entraînera pas création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires de l'action de commandité et des actions de commanditaire ci-après créées en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite.

La prédite transformation a été examinée par la société à responsabilité limitée "ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES", c/o Monsieur Jean-Marie GISCHER, réviseur d'entreprises, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, en vertu d'un rapport daté de ce jour, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas relevé de fait qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs et passifs de la Société n'est pas au moins égale aux capitaux propres de la Société (EUR 33.702,54) représentés par le capital souscrit de EUR 31.000 divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, des réserves de EUR 2.173,41, les résultats reportés de EUR 324,37 et le résultat intérimaire de EUR 204,76."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société dont la dénomination sera désormais "Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A.", en abrégé "L.I.P. SICAV-FIS S.C.A."

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre d'actions existantes.

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes seront converties en trois cent dix (310) actions de commanditaire sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cents euros (€ 200.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000.-) à trente et un mille deux cents euros (€ 31.200.-) par la création d'une (1) action de commanditaire sans désignation de valeur nominale et d'une (1) action de commandité sans désignation de valeur nominale.

Souscription et paiement

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire actuel a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de l'action de commanditaire et de l'action de commandité susvisées, la société anonyme "Lux-Investment Partners S.A.", en abrégé "L.I.P. S.A.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 2, Place de Metz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 76.424.

Est ici intervenue la prédite société "Lux-Investment Partners S.A.", en abrégé "L.I.P. S.A." ici représentée par Monsieur Claude BETTENDORFF, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date de ce jour,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle société "Lux-Investment Partners S.A.", en abrégé "L.I.P. S.A." a déclaré souscrire à l'action de commanditaire et à l'action de commandité nouvelles et les libérer intégralement par un apport en espèces, de sorte que le montant de deux cents euros (€ 200.-) se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Jean-Claude FINCK, Michel BIREL et Paolo VINCIARELLI comme administrateurs de la société et de Monsieur Michel KIEFFER comme commissaire aux comptes de la société et leur accordent décharge pleine et entière de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée décide, avec le consentement de l'associé commandité, la société anonyme "Lux-Investment Partners S.A.", en abrégé "L.I.P. S.A.", de désigner Monsieur Paolo VINCIARELLI, sous-directeur de banque, né à Esch-sur-Alzette le 25 juin 1971, demeurant professionnellement à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz, en qualité de représentant permanent de la prédite société "Lux-Investment Partners S.A.", en abrégé "L.I.P. S.A.", l'associé commandité, respectivement gérant.

Dixième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en Fonds d'Investissement Spécialisé couvert par les dispositions de la loi du 13 février 2007.

L'assemblée décide de modifier l'ensemble des statuts pour les adapter au nouveau statut de société en commandite par actions et de fonds d'investissement spécialisé couvert par les dispositions de la loi du 13 février 2007.

I) Version anglaise

Title I. Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. Name. There is hereby established by subscriber[s] and all those who may become owners of shares ("the Shareholders") hereafter issued, a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as an investment company with variable share capital under the form of a specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment Funds (the 2007 Law) under the name of "Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A." (hereinafter the "Company") in abbreviated form L.I.P. SICAV-FIS S.C.A.. The Company is authorized to use in its liking the whole name or its abbreviation.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the general partner of the Company (hereafter the General Partner).

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Purpose. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the largest extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds.

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares (Shares) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets value of the Company pursuant to Article 12 hereof.

The initial share capital of the Company is set at thirty-one thousand two hundred (31'200) euro divided into the following classes of Shares:

- one (1) management share (the Management Share) which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (hereafter also Unlimited Shareholder);
- three hundred and eleven shares (311) limited shareholder shares (the Limited Shareholder Shares) subscribed by the limited shareholders of the Company (the Limited Shareholders).

5.2. The minimum capital of the Company shall be one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1'250'000). The Company shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Company has been registered as an undertaking for collective investment on the official list under Luxembourg law.

5.3. The General Partner is authorized without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at an offer price to be determined by the General Partner, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Classes of Shares.

6.1. With respect to a specific compartment (each a Compartment), the General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate) which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation Shares), redemption features, and/or fee and cost features or of the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8, on terms and conditions as shall be decided by the General Partner.

6.2. The General Partner may at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate Compartment, within the meaning of Article 71 of the 2007 Law (which may as General Partner determine, be denominated in different currencies) for each Class or for more Classes of Shares in the manner described in Article 12 hereof and in the issuing document of the Company as amended from time to time (the Issuing Documents). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 4 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment.

6.3. The Company is one single legal entity. However, by way of derogation to the Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

6.4. For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

6.5. The Company shall prepare consolidated accounts in euro.

Art. 7. Form of Shares.

7.1. Shares in any Compartment shall be issued in registered form.

7.2. All issued Shares of the Company shall be registered in the Share register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

7.3. The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4. Any transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the Share register; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Company or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

7.5. Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

7.6. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Share register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7. The Company recognizes only one holder per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all right to pay any attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8. The Company may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.9. Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer.

Art. 8. Issue of Shares.

8.1 The General Partner is authorized to issue without limitation an unlimited number of fully paid up Shares at any time and in any Compartment and any Class without reserving to the existing Shareholders a preferential or pre-emptive right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares and may fix a minimum subscription level. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Issuing Document. The General Partner may reject as its discretion any subscription of Shares and/or repurchase the Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding the Shares.

8.3 The Issue price of Shares to be issued is based on the applicable Net Asset Value per Share of the relevant Class in the relevant Compartment, as determined in compliance with Article 12 hereof plus any additional premium or fees as determined by the General Partner and as further disclosed in the Issuing Document. By exception of the foregoing, Shares of each Class issued during the initial offering period in any Compartment will be offered at an initial subscription price as fixed by the General Partner as detailed in the Issuing Document.

8.4 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner.

8.5 The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the investment policy and investment restrictions and with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report at the expense of the person whom generates the contribution, from an auditor of the Company, which qualifies as a "réviseur d'entreprises agréé".

8.6 The General Partner may delegate to any duly authorized director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1. Any Shareholder may ask, at any time, for the redemption of all or part of his Shares.

9.2. Redemption requests should contain the name of the Shareholder, the relevant Compartment, the relevant class of Shares and the number of Shares to be redeemed.

9.3. The payment of the redemption will be made in the currency of the relevant class of Shares. Shares will be redeemed at a price equal to the Net Asset Value per Share of the relevant class within the relevant Compartment (such as indicated in the Issuing Document), less a redemption charge, if any, to the benefit of the relevant Compartment and/or to the benefit of placing agents, if any such as specified in the Issuing Document).

The payment of the redemption price shall be made within a period as defined in the Issuing Document.

9.4. If redemption requests for more than 10% of the Net Asset Value of any Compartment are received by the Company, the General Partner may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred proportionally for such period as the General Partner considers being in the best interest of the Compartment. In relation to the next valuation day (such as described in the Issuing Document hereafter also the Valuation Day) following such period, these redemption requests will be met on a pro rata basis in priority to later requests.

9.5. A redemption request sent by a Shareholder is irrevocable, except in case of a temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value.

Art. 10. Conversion of Shares. Unless otherwise decided by the General Partner in respect of a Compartment and/or for certain Classes of Shares, any Shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his Shares of one Class within a Compartment, into Shares of a similar Class within another Compartment or into Shares of another Class within the same or another Compartment, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine and as further set forth in the Issuing Document.

The Shares which have been converted into Shares of another Class or an another Compartment shall be cancelled.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares.

11.1 The sale of Shares in the Company is restricted to well informed investors as defined within the article 2 of the Law of February 13, 2007.

11.2 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold Shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company (any such person a Non-Qualified Person) or if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitations tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

11.3 Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the General Partner, which shall have discretionary rights to refuse to approve and register a proposed transfer in circumstances where, inter alia, Shares are proposed to be transferred where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax, or material administrative disadvantage to the Company, any Compartment or the Shareholders.

Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share.

12.1 The net asset value (the Net Asset Value) per Share of each Class of Shares will be expressed in the reference currency (as defined in the Issuing Document) of the relevant Compartment and, to the extent applicable within a Compartment expressed in the currency of the Class of Shares. It shall be determined as of any valuation day (Valuation Day) (as defined in the Issuing Document), by dividing the net assets of the relevant Compartment attributable to each Class of Shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Day by the number of Shares in the relevant Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set below.

12.2 The Net Asset Value per Share of the Compartments will be made available at the registered office of the Company.

12.3 Nevertheless, taking into account that the delivery of the evaluation of some underlying assets could take some delay, the Net Asset Value of the Class of Shares, to the extent applicable within a Compartment should be calculated and available only the first business day in Luxemburg following the Valuation Day (Calculation Day) except if it is otherwise indicated in the Issuing Document.

12.4 The General Partner is expressly authorised to allow, if necessary, an intermediary Net Asset Value calculation in accordance with the Luxembourg law.

12.5 The net assets of the Company are equal to the assets of the Company, such as defined hereafter, less the liabilities of the Company, such as defined hereafter, at the Valuation Day.

The assets of the Company shall be deemed to include:

- a. all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- b. all bills and notes payable on demand and any amounts due, including the proceeds of the securities sold but not yet collected;
- c. all securities, shares, bonds, debentures, options, subscription rights and any other investments, instruments and securities;

d. all dividends and distributions due in cash or in kind to the extent known to the Company, provided that the Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividends or ex-rights;

e. all accrued interest on any interest bearing securities held by the Company, except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;

f. the preliminary expenses of the Company as far as the same have not been written off, provided that these expenses may be directly deduced from the Company' capital; and

g. all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

a. all loans, bills and amounts payable;

b. all administrative fees, due or not, including the remuneration of the custodian bank and other representatives and agents of the Company as well as the remuneration of the investment advisers, if any;

c. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property, including the unpaid but declared dividends by the Company;

d. an appropriate provision for future taxes as determined by the General Partner and other provisions, if authorised and approved by the General Partner;

e. any other liabilities of the Company of whatever kind and nature, except the liabilities represented by the net assets of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all administrative and other expenses of a regular nature on an estimated figure for yearly and other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

12.6 The valuation of the assets and liabilities of each Compartment of the Company shall be determined as follows:

a. The value of any cash in hand or receivable or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

b. The value of all assets, listed or dealt in on a stock exchange or on a regulated market, which operates regularly and is recognised and open to the public, is based on the last available closing price known at the Valuation Day.

c. In the event that no prices are available for the valuation of any assets at the Valuation Day or if the closing price as determined pursuant to sub-paragraph b. does not truly reflect the fair market value of the relevant assets or if the securities are not listed on a stock exchange, the valuation of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the General Partner.

d. The units or shares of other UCI will be valued at their last determined and available Net Asset Value or at an estimated price, if the latter is more recent than the official Net Asset Value, provided however that the General Partner is sure that its valuation method is coherent to the valuation method for determining the official Net Asset Value.

e. The financial derivative instruments dealt over-the-counter are valued according to valuation methods determined by the General Partner and revised by an auditor.

f. The values expressed in another currency than the reference currency of the relevant Compartment are converted at the exchange rate prevailing in Luxembourg at the valuation date.

12.7 The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

12.8 The following expenses shall be payable out of the assets of the relevant Compartment:

- formation expenses to be written off over a period not exceeding five years,
- fees and expenses payable to the auditors and accountants,
- fees payable to the domiciliary agent, central administration, legal advisors, custodian and its correspondents and fees, if any of the General Partner,
- fees payable to the investment advisors and investment managers, if any,
- the remuneration of any permanent representatives in place of registration,
- the reimbursement of reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs and other expenses properly incurred in connection with acquisition and disposals of participations by the General Partner,
- fees in connection with board meetings,
- fees and expenses for legal, consulting and auditing services,
- costs of providing tax information certificates for domestic and foreign tax purposes,
- any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies and stock exchanges,
- publishing expenses, including the costs of printing and distributing, if any, this Issuing Document, periodical reports and the costs of any reports to the Shareholders,

- costs of assessing the standing of the Company by nationally and internationally recognised rating agencies,
- all taxes, governmental and similar charges,
- costs for the publication of the issue and redemption prices,
- all other operating expenses incurred by the Company or eventually the General Partner.

12.9 The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

- the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment;
- where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;
- where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;
- upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and
- in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the Net Asset Value of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

12.10 For the purpose of the Net Asset Value computation:

- Shares of the Company to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;
- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the Net Asset Value for the relevant Compartment is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the valuation date.

Where on any valuation date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such assets shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;
- provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.

13.1 The Net Asset Value of Shares and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Compartment shall be calculated from time to time by the General Partner or any agent appointed thereto by the General Partner, at the frequency as determined in the Issuing Document with respect to each Compartment but at least once per year.

13.2 The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Compartment and the issue, redemption and conversion of its Shares in any of the following events:

- during any period when any of the principal stock exchanges or regulated markets, which operate regularly and are recognised and open to the public, on which a substantial portion of the investment portfolio of one or several Compartments is quoted, or any foreign exchange market, on which the currencies of the Net Asset Value are quoted, is closed otherwise than for ordinary holidays or during which dealings therein are restricted or suspended;
- during any period, when as a result of serious events, disposal of the assets of the Company is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if, in the opinion of General Partner, a fair price cannot be determined for the assets of the Company;
- during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment;
- any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on the redemption of Shares cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange;
- when the net asset value of the shares of undertakings for collective investment in which the Company invested cannot be determined, provided that these investments represent a substantial portion of the Company' investment portfolio;

- upon decision of winding up the Company.

Any of such NAV suspension shall be notified by the Company to the concerned Shareholders requesting redemption or conversion of their Shares, who may give notice that he wishes to withdraw their order. If no such notice is received by the Company, the request will be dealt with on the first Valuation Day following the end of such suspension period. The other Shareholders will be informed by a press release. Such suspension as to any Compartment shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Compartment.

Title III

Art. 14. Administration Management.

14.1 The Company shall be managed by a General Partner who shall be the Unlimited Shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Company.

14.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Company.

14.3 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Company, except as otherwise expressly provided for by the law and by these Articles of Association, in any other event except for fraud, gross negligence or wilful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Shareholders taken by a majority of 75 per cent of the votes cast where at least 50 per cent of the voting rights are represented.

14.4 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company as required for the operation and management of the Company, provided however that the Limited Shareholders may not act on behalf of the Company without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 15. Corporate Signature. Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 16. Delegation of Powers.

16.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

16.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 17. Investment Policies and Restrictions.

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The Company may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 18. Conflict of Interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.2 In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

18.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 19. Indemnification.

19.1 The Company may indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

19.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 20. Auditor.

20.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company and remunerated by the Company.

20.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV. General Meetings

Art. 21. Powers.

21.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

21.2 Except as otherwise provided in these Articles of Association, the notices and quorum rules required by the law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.

21.3 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

21.4 Except as otherwise required by the law or by these Articles of Association, resolutions at a general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Unlimited Shareholder. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles of Association are to be passed by a majority of 75 per cent, of the votes cast where at least 50 per cent, of the voting rights is represented.

Art. 22. Annual General Meetings of Shareholders.

22.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of June of each year at 11.30 a.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. Exceptionally the first annual general meeting of the Company will be held in 2009.

22.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholders' control will so require.

Art. 23. Other General Meetings of Shareholders. The General Partner may convene other general meetings of Shareholders and Shareholders representing one tenth of the Share capital may also request the General Partner to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 24. Procedure.

24.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

24.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

24.3 The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

24.4 All meetings shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

24.5 The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meeting of the general meeting of Shareholders as carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 25. Vote.

25.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

25.2 Each Share in whatever Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

25.3 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-a-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartment(s), shall be subject in respect of each Compartment to such quorums and majority requirements described in Article 33 hereof.

Art. 26. General Meetings of Compartments.

26.1 The Shareholders of any Compartment may hold, at any time, general meetings of Shareholders of the relevant Compartment to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment.

26.2 The provisions of the Articles 24, paragraphs 1, 2 and 3 as well as Article 25, paragraphs 1 and 2 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 27. Term, Liquidation and Merger of Compartments.

27.1 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Issuing Document. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Issuing Document.

27.2 The General Partner may decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Any Shareholder will be notified by the Company of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

27.3 Unless the General Partner otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the Compartment concerned may continue to request the redemption of their Shares. Assets which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Compartment concerned will be deposited with the custodian of the Company for a period of six months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation on behalf of their beneficiaries.

27.4 In the same circumstances as provided above, the General Partner may decide to terminate one Compartment and contribute its assets into another Compartment or into another collective investment scheme. The General Partner may resolve to merger two or more Compartments if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartments. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Compartment. Notice will be provided at least one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the merger is completed.

27.5 Where assets are to be contributed to another collective investment undertaking, the merger will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who will expressly consent to the merger. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment may instead be taken at a meeting of Shareholders of the relevant Compartment. At the relevant meeting of Shareholders in the Compartment, no quorum will be required and any decision to liquidate or merge must be approved by Limited Shareholders holding at least a simple majority of the Shares present or represented. Shareholders will be notified by the Company of any resolution to proceed with liquidation or merger at least one month before the effective date of the liquidation or merger of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares before the liquidation or merger of the Compartment takes place.

Art. 28. Consolidation / Splitting. The General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment. A consolidation or splitting may also be resolved by a general meeting of Shareholders of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title V. Accounting year - Distributions

Art. 29. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 30. Distributions.

30.1 Distributions shall be paid in accordance with the order of payments set forth in the Issuing Document and more in particular as set forth in respect of each Compartment. The general meeting of Shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.

30.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, more in particular, as set forth in respect of a given Compartment.

30.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment or Class and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

30.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

30.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Company. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorise such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

30.6 Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalisation Shares, if any.

Art. 31. Custodian.

31.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector (hereafter the Custodian).

31.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

31.3 If the Custodian wishes to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its place.

Art. 32. Dissolution.

32.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 33 hereof.

32.2 Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

32.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

32.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

32.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to applicable law.

32.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of Compartment in proportion to their holding in such Compartment(s).

32.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 33. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 34. Declaration. Statement Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

In case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time."

II) Version française

Titre I^{er} . Dénomination - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires (les Actionnaires) des actions (les Actions) de la Société ci-après créée, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) sous la dénomination de Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A. (ci-après la Société), en abrégé L.I.P. SICAV-FIS, la Société pouvant utiliser à son gré soit la dénomination entière, soit la dénomination en abrégé.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant de la Société (ci-après le Gérant).

Au cas où le Gérant (ci-après aussi l'Actionnaire Commandité) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et qui seront à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société telle que définie à l'article 12 des présents Statuts.

Le capital initial de la Société est de trente et un mille deux cent euros (€ 31.200.-) composé des classes d'Actions suivantes:

- une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) souscrite par le Gérant (ci-après aussi l'Actionnaire Commandité); et

- trois cent onze (311) actions de commanditaires souscrites par les actionnaires commanditaires de la Société (les Actionnaires Commanditaires). Le montant minimum du capital de la Société sera d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000.-). La Société pourra atteindre ce minimum dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif conformément à la loi luxembourgeoise.

5.3. Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitations de nouvelles Actions entièrement libérées conformément à l'Article 8 des présents Statuts à un prix fixé par le Gérant lui-même, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

Art. 6. Classes d'Actions - Compartiments.

6.1. Au sein d'un compartiment, le Gérant peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (une Classe ou des Classes suivant le cas) portant des obligations différentes entre autres en ce qui concerne le droit aux revenus et profits (Actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts ou de l'investisseur concerné. Ces Actions sont émises, en conformité avec l'Article 8 des présents Statuts, aux conditions et modalités telles que décidées par le Gérant.

6.2. Le Gérant peut établir à tout moment une masse d'avoirs constituant chacune un compartiment séparé (chacun ci-après un Compartiment), conformément à l'Article 71 de la Loi de 2007 (au choix du Gérant celles-ci pourront être exprimées en différentes devises) pour chaque Classe d'Actions ou pour deux ou plusieurs Classes d'Actions tel que décrit à l'Article 12 des présents Statuts et dans le document d'émission de la Société tel que modifié ponctuellement. Chaque masse d'avoirs sera investie au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné conformément à l'Article 4 des présents Statuts. Chaque Compartiment peut, par décision du Gérant, avoir des caractéristiques différentes (y compris, mais pas limitées à, des structures de frais spécifiques, restrictions d'investissement et politiques d'investissement).

6.3. La Société constitue une entité juridique unique, mais par dérogation à l'Article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment déterminé couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. En ce qui concerne les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est une entité à part entière.

6.4. Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment s'ils ne sont pas exprimés en euro, seront convertis en euro et le capital sera égal au total de tous les avoirs nets de tous les Compartiments.

6.5. La Société établira les comptes consolidés en euro.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1. Toute action, quel que soit le Compartiment dont elle relève, se présente sous forme nominative.

7.2. Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque Action.

7.3. L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur de telles Actions nominatives. La Société n'émet normalement pas de certificats pour cette inscription au registre mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite relative à sa participation.

7.4. Tout transfert d'Actions nominatives s'effectuera par une déclaration de transfert écrite à porter au registre des Actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs valables pour agir à cet effet. Sous réserve de l'application des Articles 7 et 11 des présents Statuts, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devant être signée par le Gérant ou par toute autre personne dûment autorisée à cet effet par le Gérant.

7.5. Les Actionnaires qui seront habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

7.6. Au cas où un Actionnaire ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention peut en être faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire est censée être au siège de la Société ou à telle autre adresse inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce que qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée de temps en temps par la Société.

7.7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est discutée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). En cas d'Actionnaires indivis, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachats, distributions ou autres paiements seulement au premier détenteur enregistré qu'elle considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.8. La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à participer aux avoirs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée de manière proportionnelle.

7.9. Les paiements de dividendes, s'il y en a, seront faits aux Actionnaires par virement bancaire.

Art. 8. Emission des Actions.

8.1. Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions sans valeur nominale entièrement libérées dans toute Classe ou Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

8.2. Le Gérant peut imposer des conditions à l'émission d'Actions et pourra fixer un montant minimum de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le document d'émission. Le Gérant peut rejeter discrétionnairement toute souscription d'Actions et/ou racheter toute Action détenue par un Actionnaire non autorisé.

8.3. Le prix d'émission des Actions à émettre sera fondé sur la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée dans le Compartiment déterminé, conformément à l'Article 12 des présents statuts plus une prime additionnelle telle que déterminée par le Gérant et telle qu'exposée plus amplement dans le document d'émission. En dérogation à ce qui précède, les Actions de chaque Classe émises durant la période d'offre initiale dans chaque Compartiment seront émises à un prix initial de souscription fixé par le Gérant et détaillé dans le document d'émission.

8.4. Les Actions seront attribuées uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera exécuté aux conditions et endéans les délais déterminés par le Gérant.

8.5. Le Gérant pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise, la politique d'investissement et les restrictions d'investissement définies dans le document d'émission, et notamment l'obligation de produire aux frais de la personne qui génère cet apport, un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société.

8.6. Le Gérant peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et à les délivrer.

Art. 9. Rachat des Actions.

9.1. Chaque Actionnaire est en droit de demander en tout temps le rachat de toutes ou partie de ses Actions.

9.2. Toute demande de rachat doit être accompagnée du nom de l'Actionnaire, du nom de Compartiment en question, de la Classe d'Action en question et du nombre d'Actions à racheter.

9.3. Le paiement du prix de rachat sera effectué dans la devise de la Classe d'Action concernée. Les Actions seront rachetées à un prix équivalent à la valeur nette d'inventaire par action de la Classe et du Compartiment en question (tel qu'indiqué dans le document d'émission), moins une commission de rachat, s'il en existe, au profit du Compartiment concerné et/ou au profit d'agents placeurs s'il en existe (tel qu'indiqué dans le document d'émission). Le paiement du prix de rachat sera effectué dans le délai arrêté dans le document d'émission.

9.4. En cas de demandes de rachat représentant plus de 10 % de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment, le Gérant peut décider que tout ou partie des demandes de rachats seront reportés proportionnellement pour une période à définir en tenant compte de l'intérêt du Compartiment en question. Les demandes seront alors acceptées à la prochaine valeur nette d'inventaire suivant cette période pro rata temporis, en donnant priorité aux demandes les plus anciennes.

9.5. Une demande de rachat envoyée par l'Actionnaire est irrévocable, à l'exception des cas où la valeur nette d'inventaire est temporairement suspendue.

Art. 10. Conversion des Actions. Sauf disposition contraire du Gérant pour un Compartiment et/ou certaines Classes d'Actions, aucun Actionnaire n'est en droit de demander la conversion de toutes ou partie de ses Actions d'une Classe à l'intérieur d'un Compartiment en Actions de la même Classe à l'intérieur d'un autre Compartiment ou en Actions d'une autre Classe au sein du même compartiment ou au sein d'un Compartiment différent. En cas de décision contraire du Gérant les conversions seront autorisées sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement de tels frais ou charges tels que déterminés par le Gérant et décrits plus amplement dans le document d'émission.

Dans un tel cas, les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe ou d'un autre Compartiment seront annulées.

Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions - Actionnaire en défaut - Transfert d'Actions.

11.1. La vente des actions de la société est limitée aux investisseurs avertis tels que défini dans l'article 2 de la Loi du 13 février 2007.

11.2. La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses Actions à toute personne, firme ou société, à savoir toute personne en violation d'une disposition légale ou réglementaire d'un pays ou d'une autorité gouvernementale et à toute personne non autorisée à détenir de telles Actions en vertu de telle loi ou exigence ou si, de l'avis de la Société, cette détention pouvait être préjudiciable à la Société (ci-après désignée une Personne Non Qualifiée) ou si la détention d'Actions par telle personne résulte dans une violation de la loi ou réglementation luxembourgeoise ou étrangère ou si, en conséquence de telle violation, la Société se voit soumise à des lois (y compris sans limitation des lois fiscales) autres que celles du Grand-Duché de Luxembourg.

11.3. Tout projet de transfert d'Actions de la Société doit être notifié en premier au Gérant, qui aura le droit discrétionnaire, sans motivation à donner de refuser d'approuver et d'enregistrer un transfert d'Actions proposé dans des circonstances où, entre autres, il est projeté de transférer des Actions et où, entre autres, le transfert pourrait avoir pour résultat un effet négatif de nature légale, pécuniaire, concurrentielle, réglementaire, fiscale ou administrative dans le chef de la Société, de l'un quelconque des Compartiments ou d'un Actionnaire.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment (la Valeur Nette d'Inventaire) ou de chaque compartiment est exprimée dans la devise retenue pour la classe d'Actions ou le Compartiment en question et sera calculée en divisant la totalité des actifs nets de la Classe d'Actions du Compartiment ou du Compartiment concerné par le nombre total d'Actions de cette Classe dans ce Compartiment ou du Compartiment en circulation à ce moment. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions ou de chaque Compartiment est exprimée dans la monnaie de cette Classe d'Actions ou de ce Compartiment à chaque jour d'évaluation (jour d'Évaluation) tel que défini dans le document d'émission, en divisant les actifs nets de cette Classe d'Actions du Compartiment, par le nombre d'actions de la Classe d'Actions ou du Compartiment en question, tout en tenant compte des engagements de la Société.

12.2. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Compartiment sera disponible au siège social de la Société.

12.3. Toutefois, étant donné que la délivrance de l'évaluation de certains avoirs du portefeuille peut prendre un certain délai, la Valeur Nette d'Inventaire d'une Classe d'Actions d'un Compartiment voire d'un Compartiment lui-même peut être calculée (jour de calcul) et disponible que le premier jour ouvrable bancaire à Luxembourg qui suit le Jour d'Évaluation sauf disposition contraire définie dans le Document d'Émission.

12.4. Le Gérant est expressément autorisé à calculer une Valeur Nette d'Inventaire intermédiaire dans les conditions définies par la loi luxembourgeoise.

12.5 Les avoirs nets de la Société sont égaux aux avoirs de la Société, tels que définis ci-dessous moins les engagements tels que définis ci-dessous au Jour d'Evaluation.

Les avoirs de la Société comprennent:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris tous les intérêts courus;
- tous les effets et billets payables sur demande et tous les comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendus mais non encore livrés);
- toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscriptions et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires;
- tous les dividendes, en espèces ou en Actions, et les distributions reçus par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des Actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties et que la Société sera remboursée;
- tous les autres actifs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Les engagements de la Société comprendront:

- tous les emprunts, effets et autres créances exigibles;
- toutes dépenses échues ou exigibles (y compris les dépenses administratives, frais de conseil et de gestion, frais d'incitation, frais de dépositaire et frais d'agents de société);
- toutes dettes connues actuelles ou futures, y compris toutes obligations contractuelles échues concernant le paiement d'argent ou, comprenant la somme de toutes distributions non-payées, déclarées par la Société;
- une provision appropriée pour impôts futurs basés sur le capital et le revenu au jour du calcul, telle que déterminée de temps en temps par la Société, et autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Gérant, ainsi que tel montant (le cas échéant) que le Gérant pourrait considérer comme étant une provision au regard de toute dette éventuelle dans le chef de la Société;
- toutes autres dettes de quelque nature que ce soit évaluées d'après les principes comptables généralement acceptés.

Pour l'évaluation du montant de ces dettes, le Gérant prendra en considération toutes les dépenses administratives et d'autre nature, si elles sont périodiques ou de nature récurrente d'après un montant estimé au prorata temporis, sur une période annuelle ou autre.

12.6 La valeur de ces actifs sera déterminée de la manière suivante:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'il ne s'avère improbable que cette valeur puisse être obtenue; auquel cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée par application d'une remise estimée comme appropriée;
- la valeur des actifs qui sont listés ou échangés sur n'importe quel marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier prix disponible sur cette bourse de valeur ou marché réglementé au Jour d'Evaluation
- au cas où certains actifs ne sont pas listés ou échangés sur une bourse de valeur ou un Marché Réglementé comme ci-dessus, le prix tel que déterminé conformément aux sous-paragraphes précédents n'est pas représentatif de la valeur juste des actifs concernés, la valeur de ces actifs sera basée sur le prix de vente raisonnablement prévisible déterminé prudemment et de bonne foi;
- les parts ou actions dans des organismes de placement collectif sous-jacents sont évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et connue ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de ces actifs, le prix sera alors déterminé par le Gérant sur une base juste et équitable de ces fonds sous-jacents
- les instruments financiers dérivés non négociés sur un marché réglementés (OTC) sont évalués selon des méthodes déterminées par le Gérant et révisées par le réviseur d'entreprises
- les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné seront convertis sur base du taux de change en vigueur au Luxembourg à la Date d'Evaluation concernée.

12.7 Le Gérant peut, discrétionnairement et de bonne foi, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur des actifs de la Société.

12.8 Chaque Compartiment de la Société est redevable sur ses avoirs des dépenses suivantes:

- frais de constitution amortie sur une période n'excédant pas cinq ans
- rémunérations et dépenses payés aux réviseurs d'entreprise ou à d'autres comptables
- rémunérations payées à l'agent domiciliataire, l'administration centrale, conseillers légaux, banque dépositaire et correspondants et la rémunération du Gérant s'il y en a une
- rémunération des éventuels conseillers ou gestionnaires
- la rémunération d'éventuels représentants permanents

- le remboursement des frais raisonnablement encourus, assurance, et frais de voyages et autres frais supportés par le Gérant en relation avec l'achat et la vente des participations détenues dans le portefeuille
- frais en relation avec d'éventuels conseils d'administration
- frais et dépenses en relation avec des frais légaux, de consultation ou d'audit
- frais liés à la fourniture de tous certificats légaux demandés pour des raisons fiscales domestiques ou étrangères
- tout frais ou dépense résultant de l'enregistrement et du maintien de l'enregistrement de la Société auprès d'une autorité gouvernementale ou d'une bourse de cotation
- frais de publication, incluant les coûts d'impression et de distribution éventuelle du document d'émission, des rapports périodiques, des rapports destinés aux Actionnaires
- coûts liés à la notation éventuelle de la Société par des agences de rating nationales ou internationales
- toutes taxes ou charges pécuniaires étatique ou similaire
- frais pour la publication des prix de souscription ou de rachat
- toutes autres dépenses opérationnelles liées à la Société ou éventuellement au Gérant.

12.9 Les actifs et les dettes des différents Compartiments ou Classes seront affectés comme suit:

- les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'un Compartiment seront attribués dans les livres comptables de la Société au Compartiment correspondant;
- lorsqu'un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres comptables de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'actif dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;
- lorsque la Société contracte une dette en relation avec un élément d'actif dans un Compartiment particulier ou avec une action prise en relation avec un élément d'actif d'un Compartiment particulier, cette dette sera allouée au Compartiment en question;
- à la date de détermination d'un dividende sur les Actions d'un Compartiment à toute personne bénéficiaire, les actifs de ce Compartiment seront réduits par le montant du dividende; et
- au cas où un actif ou une dette de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet actif ou dette sera attribué à tous les Compartiments en proportion de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de telle autre manière que le Gérant déterminera de bonne foi.

12.10 Aux fins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

- les Actions de la Société lesquelles doivent être rachetées en vertu de l'article 9 seront considérées comme existantes et seront prises en considération jusqu'au moment immédiatement après le moment précisé par le Gérant à la date d'évaluation et jusqu'au jour où le prix aura été reçu par la Société elles seront traitées comme une dette de la Société;
- les Actions à émettre par la Société seront traitées comme émises à partir du jour précisé par le Gérant à la date d'évaluation, et à partir de ce jour et jusqu'au jour où le prix y relatif aura été reçu par la Société, le prix sera traité comme une créance envers la Société;
- tous les investissements, toutes les liquidités, et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment sont exprimés et seront évalués par référence au taux de change sur le marché principal de référence de chaque actif à la Date d'Evaluation concernée.

Si à une quelconque date d'Evaluation la Société s'est engagée à:

- acquérir un actif, le montant à payer en contrepartie de cet actif sera inscrit comme une dette de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera inscrite comme un actif de la Société;
- vendre un actif, le montant de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera inscrit comme actif de la Société et la valeur de l'actif à livrer ne sera plus inscrite comme actif de la Société;
- sous la réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas encore connu au jour de l'évaluation, sa valeur nette sera estimée par le Gérant.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et des Emissions, Rachat et Conversion d'Actions.

13.1. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des Actions de tous les Compartiments seront calculés ponctuellement par le Gérant ou par tout mandataire nommé à cet effet par le Gérant à la fréquence déterminée dans le document d'émission pour chacun des Compartiments mais au moins une fois par an.

13.2. Le Gérant peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions de tout Compartiment dans les cas suivantes:

- pendant toute une période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou l'un des autres marchés réglementés en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public, sur lesquels une partie substantielle des investissements du portefeuille d'un ou de plusieurs Compartiments est cotée, ou si une bourse étrangère correspondant à l'une des devises de cotation du portefeuille est fermée pour un motif autre que des jours fériés ordinaires ou en cas de limitation ou suspension de transactions

- durant toute période résultant d'un événement sérieux où la disponibilité des avoirs de la Société affecte d'une manière matérielle et préjudiciable les intérêts des Actionnaires ou si de l'opinion du Gérant un prix correct ne peut être déterminé pour les avoirs de la Société

- lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeurs des investissements d'un Compartiment donné sont hors service

- lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou les paiements dus pour le rachat des actions ne peuvent de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux

- quand la valeur nette des parts ou actions des organismes de placement collectif dans lequel la Société a investi ne peuvent être déterminés, à condition que ces avoirs représentent une partie substantielle du portefeuille du compartiment en question

- suite à décision de liquidation de la Société.

L'avis d'une telle suspension sera notifié aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, conversion et de rachat d'Actions qui peuvent retirer leur demande. Si une telle demande n'est pas retirée auprès de la Société, la demande sera exécutée au premier Jour d'Evaluation suivant la fin de la période de suspension. Les autres Actionnaires seront informés par voie de presse. Si une telle suspension n'est applicable que pour un Compartiment donné cette suspension n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion des Actions des autres Compartiments.

Titre III. Administration

Art. 14. Gérance.

14.1. La Société sera administrée par un Gérant qui sera l'Actionnaire Commandité et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires devront se réfréner d'agir d'une manière ou en une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront responsables jusqu'à concurrence de leurs apports dans la Société.

14.2. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts, en conformité avec les objectifs et la politique d'investissement de la Société.

14.3. Le Gérant ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, à l'exception de ce qui est prévu par la loi et les présents Statuts, et en toute occurrence en cas de fraude, négligence grave ou faute intentionnelle

14.4. Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des employés ou agents de la Société comme requis pour l'opération et la gestion de la Société, sous la réserve cependant que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril le caractère limité de leur responsabilité. Les employés ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que le Gérant leur confèrera.

Art. 15. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant agissant par un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant agissant en sa seule discrétion.

Art. 16. Délégation de pouvoir.

16.1. Le Gérant, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs qui leur sont attribués par le Gérant.

16.2. Le Gérant peut de temps à autre créer un ou plusieurs comités composés de membres du Gérant ou de personnes externes auxquels il peut déléguer certains pouvoirs et rôles appropriés.

Art. 17. Politiques et Restrictions d'Investissement.

17.1. En se basant sur le principe de diversification des risques et en accord avec le document d'émission, le Gérant a le pouvoir de déterminer quelles seront les politiques et stratégies d'investissement pour chaque Compartiment de la Société ainsi que la conduite et la gestion des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions mises en place par le Gérant conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2. La Société peut pour chacun des Compartiments utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises et/ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 18. Conflits d'intérêts.

18.1. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société par le fait qu'ils soient administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par-là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles.

18.2. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant aurait dans quelque affaire de la Société que ce soit un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Gérant de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

18.3. Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédant ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute matière, position ou transaction impliquant le promoteur, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que le Gérant pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 19. Indemnisation.

19.1. La Société pourra garantir tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayant-droits, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre Société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangements extrajudiciaires, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat que la personne à garantir n'a pas commis de manquement à ses devoirs.

19.2. Le Gérant peut décider que les dépenses effectivement encourues par un fondé de pouvoir ou membre d'un comité du Gérant en conformité avec cet Article pourront être avancées au fondé de pouvoir garanti, sous réserve que ce fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi en conformité avec les standards pour lesquels une garantie était prévue.

19.3. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur ou le fondé de pouvoir pourrait prétendre.

Art. 20. Réviseur d'entreprises.

20.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et rémunéré par la Société.

20.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. Assemblée générales**Art. 21. Pouvoirs.**

21.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Sauf au cas où la loi en décide autrement, elle ne peut décider de chaque point de l'ordre du jour qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

21.2. À l'exception d'autres dispositions des présents Statuts, les convocations et quorums requis par la loi s'appliquent aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi que ce qui concerne la conduite de ces assemblées.

21.3. Chaque Action a droit à un vote. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale annuelle en nommant une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire, par écrit en original ou par fax, câble, télégramme ou télex.

21.4. Sauf s'il en est requis autrement par la loi ou les présents Statuts, les résolutions à l'assemblée générale sont passées à la majorité simple de ceux qui sont présents ou représentés, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité. Cependant, les résolutions qui concernent, entre autres, la modification des présents Statuts doivent être passées à une majorité de 75 pour cent des votes exprimés avec 50 pour cent des droits de vote représentés.

Art. 22. Assemblée Générale des Actionnaires.

22.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans la convocation à cette assemblée, le deuxième mardi du mois de juin à 11.30 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire à Luxembourg suivant. Exceptionnellement pour le premier exercice l'assemblée se tiendra en 2009.

22.2. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, de l'opinion définitive et absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles, sur lesquelles le Gérant ou les Actionnaires n'ont aucun contrôle, le requièrent.

Art. 23. Autres Assemblées des Actionnaires.

23.1 L'Actionnaire Commandité peut convoquer à tout moment une autre assemblée générale des Actionnaires et les Actionnaires représentant au moins 10% des Actions souscrites dans la Société pourront exiger que le Gérant convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales peuvent être tenues en ces lieux et temps tels que spécifiés dans les notices y relatives.

Art. 24. Procédure.

24.1. L'assemblée générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Gérant par avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

24.2. Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée uniquement.

24.3. Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

24.4. Toutes les assemblées seront présidées par le Gérant ou par toute personne désignée par le Gérant.

24.5. Le président de cette assemblée des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que d'exécuter toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

Art. 25. Vote.

25.1. Les affaires traitées lors de chaque réunion des Actionnaires seront limitées à celles indiquées dans l'ordre du jour (lequel contiendra tout ce qui est prévu par la loi), et toutes affaires accessoires à celles-ci.

25.2. Toute Action de n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seules les Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée en donnant mandat écrit à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire.

25.3. Toute décision de l'Assemblée générale des Actionnaires ayant un impact sur des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux Actionnaires d'un autre Compartiment sera soumise par rapport à chaque Compartiment aux règles de quorum et de majorité décrites à l'article 33.

Art. 26. Assemblées générales des Compartiments.

26.1. Les Actionnaires d'un Compartiment respectant un cinquième des Actions souscrites dans ce compartiment peuvent à tout moment convoquer une assemblée des Actionnaires du Compartiment concerné afin de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

26.2. Les dispositions de l'Article 24, paragraphe 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e ainsi que celles de l'Article 25, paragraphe 1^{er} et 2^e s'appliquent à ces assemblées générales des Actionnaires. Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 27. Clôture, Liquidation et Fusion de Compartiments.

27.1. Les Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le document d'émission. Au cas où un Compartiment serait créé pour une période déterminée, il arrivera automatiquement à son terme à sa date d'échéance telle que prévue dans le document d'émission.

27.2. Le Gérant peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le Gérant comme le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans la situation politique ou économique affectant ce Compartiment justifierait cette liquidation. Tout Actionnaire concerné sera notifié par la Société ou par voie de presse de toute décision de liquider avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives.

27.3. A moins que le Gérant n'en décide autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat de leurs Actions. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la 'Caisse de Consignation' au profit de leurs bénéficiaires.

27.4. Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus du présent Article, le Gérant pourra décider de fermer un Compartiment et d'attribuer les avoirs de ce Compartiment à ceux d'un Compartiment existant au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif. Le Gérant pourra décider de regrouper deux ou plusieurs Compartiments s'il estime cela dans l'intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment. Ils en seront informés par avis au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit complétée.

27.5. Au cas où les actifs seront contribués à un autre organisme de placement collectif, la fusion ne sera effective que pour les seuls Actionnaires du Compartiment concerné ayant expressément accepté la fusion. Au cas où le Gérant n'a par autorité pour ce faire ou au cas où le Gérant décide de soumettre la décision à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner sera alors prise par une assemblée des Actionnaires des Compartiments concernés. Lors de l'assemblée concernée des Actionnaires du Compartiment, aucun quorum ne s'appliquera et toute décision de liquidation ou de fusion sera prise par les Actionnaires détenant la majorité simple des Actions présentes ou représentées. Les Actionnaires se verront notifier par la Société toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant date effective de la liquidation ou de la fusion afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions avant que la fusion ou la liquidation n'intervienne.

Art. 28. Consolidation / Splitting. Le Gérant peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une consolidation ou division peut aussi être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné sans condition de quorum, à la simple majorité des Actions présentes ou représentées.

Titre V. Année sociale - Distribution

Art. 29. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 30. Distribution.

30.1. Les distributions pour les Actions de distribution seront faites en accord avec l'ordre des paiements tel que précisé dans le document d'émission et plus précisément par rapport à chaque Compartiment. L'assemblée générale des Actionnaires de chaque Compartiment, dans les limites prévues par la loi, décidera comment les profits, s'il y en a, seront traités, et pourra de temps à autre déclarer des dividendes, sous réserve que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal.

30.2. Le Gérant peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des dividendes intérimaires à moins qu'autrement prévu dans le document d'émission, et en particulier par rapport à un Compartiment spécifique.

30.3. Les distributions pourront être payées en euro ou dans la devise de base du Compartiment ou Classe d'Actions en temps et lieu déterminés par le Gérant ponctuellement.

30.4. Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

30.5. Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé à moins que le Gérant n'ait renoncé à ou étendu cette période à toutes les Actions et reviendra au Compartiment correspondant. Le Gérant a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures requises et d'autoriser toutes les Actions pour le compte de la Société afin de parfaire une telle réversion.

30.6. Des dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en accord avec les dispositions de cet Article par rapport à des Actions donnant droit à distributions et aucun dividende ne pourra être payé en rapport à des Actions de capitalisation, si tel est le cas.

Art. 31. Dépositaire.

31.1. Dans la mesure requise par la loi, la Société devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le Dépositaire).

31.2. Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévu par la Loi de 2007.

31.3. Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. Le Gérant pourra dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 32. Dissolution.

32.1. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité tels que prévus à l'Article 33 des présents Statuts.

32.2. La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Gérant à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des droits de vote des Actions représentées à l'assemblée.

32.3. La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par la loi luxembourgeoise; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

32.4. La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

32.5. En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs.

32.6. Les résultats nets de la liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux propriétaires des Actions du Compartiment correspondant au pro rata de leur participation dans ce(s) Compartiment (s).

32.7. Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires suivant l'implémentation d'une liquidation sera déposé auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 33. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés avec l'accord du Gérant par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 34. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également des sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Art. 35. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite."

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises la société anonyme "ERNST & YOUNG S.A.", ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 47.771.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "Lux-Investment Partners S.A.", en abrégé "L.I.P. S.A.", préqualifiée,	
- une action de commandité	1
- une action de commanditaire	1
2) La société anonyme "LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST COMPANY S.A.", trois cent dix actions de commanditaire	310
Total: trois cent douze actions	312

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été observées.

Evaluation des frais

Les dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison des présentes, sont évalués approximativement à trois mille trois cents euros (€ 3.300.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Zithe, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BETTENDORFF, PIERRARD, SCHMIT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 avril 2008, Relation: CAP/2008/1296. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250.-€).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 mai 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008064856/236/1187.

(080072629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Société Générale D'Ingénierie S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.796.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 mai 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Josiane ADAMS et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme SOCIETE GENERALE - D'INGENIERIE S.A., dont le siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, a été dénoncé en date du 18 février 1998 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.796 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Josiana ADAMS

Le liquidateur

Référence de publication: 2008064722/5412/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05114. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Exclusif Emballage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 48.302.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 mai 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Josiane ADAMS et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée EXCLUSIF EMBALLAGE S.à.r.l., dont le siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, a été dénoncé en date du 10 janvier 2001 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.302 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Josiane ADAMS

Le liquidateur

Référence de publication: 2008064723/5412/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05118. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Automobiles Paul Kreutzer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 57.771.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 mai 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Josiane ADAMS et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée AUTOMOBILES PAUL KREUTZER S.à.r.l, en abrégé APK S.à.r.l., dont le siège social à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis, a été dénoncé en date du 13 juillet 1998 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.771 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Josiane ADAMS

Le liquidateur

Référence de publication: 2008064724/5412/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05119. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Duderhof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 92.940.

—
Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 02.01.2008

Der Sitz der Gesellschaft wird von 305, rue des Sept-Arpents, L-1149 Luxembourg nach 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 02.03.2008.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2008064725/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Acadia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.951.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 13 mai 2008

En conformité avec l'article 1^{er} des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ACADIA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064721/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Sogeva Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 66.485.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2008

Le conseil décide de transférer le siège social de son adresse actuelle L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008064727/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Vinum Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 67.333.

—
Décision du liquidateur en date du 14 mai 2008

Conformément à l'article 3 des statuts de la société, le liquidateur décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, à sa nouvelle adresse: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

VINUM INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064720/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Duverney Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.973.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 avril 2008, enregistré à Mersch, le 25 avril 2008, MER/2008/735, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008064717/243/18.

(080071664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Apax Edison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.981.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Apax WW Nominees Ltd", a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered with the Companies House in Cardiff under number 4693597,

represented by Maître Sophie LAGUESSE, licenciée en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 23 July 2007 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Apax Edison Holdco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 21 May 2007 by a notarial deed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association were lastly amended on July 11, 2007 by a notarial deed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to record that:

A) The Sole Shareholder holds all seventeen thousand two hundred and eight (17,208) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(i) To restructure the share capital of the Company by creating ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J, and reclassification of the existing seventeen thousand two hundred and eight (17,208) shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
A.....	1,720
B.....	1,720
C.....	1,720
D.....	1,720
E.....	1,720
F.....	1,720
G.....	1,720
H.....	1,720
I.....	1,720
J.....	1,728
TOTAL.....	17,208

(ii) To determine the rights and obligations of each class of shares, and to amend accordingly articles 5, 13 and 14 of the articles of association of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating ten different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J, and to reclassify the existing seventeen thousand two hundred and eight (17,208) shares as follows:

Class of Shares	Number of Shares
A.....	1,720
B.....	1,720
C.....	1,720
D.....	1,720
E.....	1,720
F.....	1,720
G.....	1,720
H.....	1,720
I.....	1,720
J.....	1,728
TOTAL.....	17,208

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to determine the rights and obligations thereof as follows and to amend articles 5, 13 and 14 of the articles of Company such as they shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at four hundred thirty thousand and two hundred Euro (EUR 430,200.-) divided into:

- one thousand seven hundred and twenty (1,720) Class A Shares,
- one thousand seven hundred and twenty (1,720) Class B Shares,
- one thousand seven hundred and twenty (1,720) Class C Shares,
- one thousand seven hundred and twenty (1,720) Class D Shares,
- one thousand seven hundred and twenty (1,720) Class E Shares,
- one thousand seven hundred and twenty (1,720) Class F Shares,
- one thousand seven hundred and twenty (1,720) Class G Shares,
- one thousand seven hundred and twenty (1,720) Class H Shares,

- one thousand seven hundred and twenty (1,720) Class I Shares,
 - one thousand seven hundred and twenty-eight (1,728) Class J Shares,
 being together referred to as the "Shares", each Share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and with such rights and obligations set out in the present articles of association.

5.2 The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limit laid down by law.

5.3 Any available Share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of the articles of association).

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such repurchases and cancellations of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in order provided for in article 5.5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount equal to the cancellation for each of the relevant Class held by them and so cancelled.

5.7 The cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.8 The Total Cancellation Amount shall be determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.10 The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (for the avoidance of doubt, without any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$.

Whereby:

AA = Available Amount

NP = Net Profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share Premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share Capital Reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = Losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company prepared by the board of managers as at the relevant Interim Accounts Date.

The Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares."

" Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This reduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company, as increased or decreased from time to time.

13.2 The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it is being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

13.3 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

13.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 In the event of a dividend declaration, such allocation shall be made:

13.5.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of Class, then

13.5.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence)."

" Art. 14. Dissolution.

14.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the manager(s) then in office who will be endowed with the powers provided by article 144 et seq. of the Law of 1915.

14.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the provisions of article 5 and 13 above, provided that and subject to an amount at least equal to the issue price of such Share entitled and an amount equal to the amount as provided under article 13."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English, herewith states that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

After reading this deed the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Apax WW Nominees Ltd", une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, inscrite au Companies House de Cardiff sous le numéro 4693597,

représentée par Maître Sophie LAGUESSE, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 23 juillet 2007 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique ("Associé Unique") de "Apax Edison Holdco S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 21 mai 2007 suivant acte notarié, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 juillet 2007 par acte notarié, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

A) L'Associé Unique détient la totalité des dix-sept mille deux cent huit (17.208) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(i) Restructurer le capital social de la Société en créant dix classes de parts sociales différentes, nommément les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et reclassification des dix-sept mille deux cent huit (17.208) parts sociales existantes comme suit:

Classes de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
A	1.720
B	1.720
C	1.720
D	1.720
E	1.720
F	1.720
G	1.720
H	1.720
I	1.720
J	1.728
TOTAL	17.208

(ii) Déterminer les droits et obligations de chaque classe de parts sociales, et modifier en conséquence les articles 5, 13 et 14 des statuts de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société en créant dix classes de parts sociales différentes, nommément les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et de reclassifier les dix-sept mille deux cent huit (17.208) parts sociales comme suit:

Classes de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
A	1.720
B	1.720
C	1.720
D	1.720
E	1.720
F	1.720
G	1.720
H	1.720
I	1.720
J	1.728
TOTAL	17.208

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de déterminer leurs droits et obligations comme suit et de modifier les articles 5, 13 et 14 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent trente mille deux cents Euros (EUR 430.200,-) divisé en:

- mille sept cent vingt (1.720) Parts Sociales de Classe A,
- mille sept cent vingt (1.720) Parts Sociales de Classe B,
- mille sept cent vingt (1.720) Parts Sociales de Classe C,
- mille sept cent vingt (1.720) Parts Sociales de Classe D,
- mille sept cent vingt (1.720) Parts Sociales de Classe E,
- mille sept cent vingt (1.720) Parts Sociales de Classe F,
- mille sept cent vingt (1.720) Parts Sociales de Classe G,
- mille sept cent vingt (1.720) Parts Sociales de Classe H,
- mille sept cent vingt (1.720) Parts Sociales de Classe I,
- mille sept cent vingt-huit (1.728) Parts Sociales de Classe J,

étant ensemble désignées les "Parts Sociales", chaque Part Sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la loi.

5.3 Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions statutaires).

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales en émission dans cette(ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales devront être effectués dans le sens alphabétique inverse (en commençant avec la Classe J).

5.6 Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.5), cette Classe de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs, au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans cette Classe, au Montant Disponible égal à l'annulation pour chacune des Classes concernées qu'ils détiennent et qui sont annulées.

5.7 La Valeur d'annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.8 Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H,

G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de la Classe concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.9 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

5.10 Le Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables et (ii) toute somme devant être affectée aux réserves selon les exigences légales ou les statuts de la Société, à chaque fois tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double calcul) de sorte que: $MD = (BN+P+RC)-(P+RL)$.

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices Nets (y compris bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la Réduction du Capital social et réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = Pertes (y compris pertes reportées)

RL = toute somme devant être placée en réserve selon les exigences légales ou les statuts de la Société

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société préparés par le conseil de gérance à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date supérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée."

" Art. 13. Distributions.

13.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

13.2 Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés pour le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne doit pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale augmentés des profits reportés et des sommes devant être allouées à une réserve à établir selon la loi.

13.3 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

13.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.5 Dans le cas d'une déclaration de dividendes, l'allocation sera faite de la manière suivante:

13.5.1 un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale devra être payé de manière égale à tous les Associés au pro rata de leurs Parts Sociales, sans tenir compte de la Classe, ensuite

13.5.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. premières Parts Sociales de Classe J, ensuite s'il n'existe aucune Part Sociale de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à l'existence de Parts Sociales de Classe A uniquement)."

" Art. 14. Dissolution.

14.1 En cas de dissolution de la Société, quelles qu'en soient les raisons ou moments, il sera procédé à la liquidation par les soins des liquidateurs ou du/des gérant(s) alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux article 144 et suivants de la Loi de 1915.

14.2 Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des parts sociales de la Société en conformité avec les dispositions des articles 5 et 13, à condition que et sujet au surplus de liquidation disponible, chaque part sociale donnera droit à son détenteur à un montant au moins égal au prix d'émission de cette part sociale et à un montant égal au montant prévu à l'article 13."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LAGUESSE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juillet 2007. Relation: EAC/2007/9042. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} août 2007.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008064848/239/296.

(080072594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

FMP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 93.899.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064707/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04208. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Lighthouse Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.593.

Le bilan au 31 décembre 2007 (comptes consolidés) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064708/587/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04218. - Reçu 80,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

LASTMINUTE.COM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.585.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.199.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 2 mai 2008 que l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Federico Luigi Pensotti avec effet au 2 mai 2008 en tant que gérant de catégorie A de la Société et a décidé de nommer Madame Martha Roberts Ross, née le 3 avril 1964 à Missouri, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 15, Ambassador House, Carlton Hill, St. John's Wood, London NW8 0NJ, Royaume-Uni en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 2 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008064689/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Vetro Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.793.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007 tenue extraordinairement le 31 juillet 2007

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Jana BOBOSIKOVA et Mr Pavel BOBOSIK ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2013.

Le siège social du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited a été transféré au 77, Strovolou, Strovolos Center Office 204, 2018 STROVOLOS à Chypre.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pour VETRO INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008064690/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

1900 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 92.895.

Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2008

L'an deux mille huit, le trente avril s'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée 1900 S.A.R.L avec siège social à Esch sur Alzette, 35, rue d'Audun, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 mars 2003 publié au Mémorial, Recueil à Esch A.C, vol 886, fol. 79 case 3.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Mademoiselle Maria Natalia LOPES TAVARES DA FONSECA BRITO, demeurant à rue de la Providence, 20, L-4885 Lamadelaine Le président nomme comme secrétaire Monsieur Mosser Didier Jean Michel, demeurant à L-4303 Esch sur Alzette, 22, rue des Remparts. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Valdemar Marques demeurant à 12, rue Metzler L-3328 Crauthem.

Madame le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

La présente assemblée générale a pour

Ordre du jour:

1. Démission du gérant technique.

2. Nomination de Monsieur Mosser Didier Jean Michel, demeurant à L-4303 Esch sur Alzette, 22, rue des Remparts en remplacement du gérant technique démissionnaire.

3. La vente des parts sociales de la société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité de voix, les résolutions suivantes:

1° Résolution

- L'assemblée prend acte de la démission de la fonction de gérante de Madame Anabela Bento Marques

2° Résolution

L'assemblée nomme:

Monsieur Mosser Didier Jean Michel, demeurant à L-4303 Esch sur Alzette, 22, rue des Remparts en remplacement du gérant technique démissionnaire.

3° Résolution

- Les parts sociales ont été cédées en espèces comme suit:

1- A Monsieur Mosser Didier Jean Michel, préqualifié, (100):

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces par Monsieur Mosser Didier Jean Michel, préqualifié, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12 400 euros) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Fait et passé à Luxembourg, le 30 avril 2008.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008065047/289/43.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03805. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

HTFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.980,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.314.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre FA Global (BVI) Limited, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1398460 et Mr Avigdor Klagsbald, né le 23 juillet 1953 à Tel Aviv (Israël), ayant son adresse au 79 Hasadot Kfar Shmaryn (Israël), que 648 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Mr Avigdor Klagsbald, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre FA Global (BVI) Limited, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1398460 et Access Industries Holding LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée sous le numéro 4214614, que 9.157 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Access Industries Holding LLC, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre FA Global (BVI) Limited, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1398460 et Mr Adam Cohen, né le 28 mai 1980 à Boston (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse au 32 Onslow Square, Flat 10, Londres SW7 3NS (Royaume-Uni), que 130 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Mr Adam Cohen, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre FA Global (BVI) Limited, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1398460 et Mr Raphael Eitan Hantman, né le 23 novembre 1926 à Tel Aviv (Israël), ayant son adresse au 6 Shay Street, Tel Aviv 6902 (Israël), que 1.702 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Mr Raphael Eitan Hantman, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre FA Global (BVI) Limited, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 1398460 et Sir Ronald Cohen, né le 1^{er} août 1945 au Caire (Egypte), ayant son adresse au 3 Stanley Crescent, Londres W11 2NB (Royaume-Uni), que 203 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Sir Ronald Cohen, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre Helliott Limited, ayant son siège social à PO Box 87, 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX (Jersey), enregistrée sous le numéro 40143 et Access Industries Holding LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée sous le numéro 4214614, que 8.958 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Access Industries Holding LLC, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre Helliott Limited, ayant son siège social à PO Box 87, 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX (Jersey), enregistrée sous le numéro 40143 et Mr Adam Cohen, né le 28 mai 1980 à Boston (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse au 32 Onslow Square, Flat 10, Londres SW7 3NS (Royaume-Uni), que 126 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Mr Adam Cohen, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre Helliott Limited, ayant son siège social à PO Box 87, 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX (Jersey), enregistrée sous le numéro 40143 et Mr Raphael Eitan Hantman, né le 23 novembre 1926 à Tel Aviv (Israël), ayant son adresse au 6 Shay Street, Tel Aviv 6902 (Israël), que 1.666 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Mr. Raphael Eitan Hantman, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre Helliott Limited, ayant son siège social à PO Box 87, 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX (Jersey), enregistrée sous le numéro 40143 et Sir Ronald Cohen, né le 1^{er} août 1945 au Caire (Egypte), ayant son adresse au 3 Stanley Crescent, Londres W11 2NB

(Royaume-Uni), que 199 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Sir Ronald Cohen, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre Helliott Limited, ayant son siège social à PO Box 87, 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX (Jersey), enregistrée sous le numéro 40143 et Mr Avigdor Klagsbald, né le 23 juillet 1953 à Tel Aviv (Israël), ayant son adresse au 79 Hasadot Kfar Shmaryn (Israël), que 635 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 10,- chacune, sont détenues depuis cette date par Mr Avigdor Klagsbald, prénommé.

Depuis cette date, les 29.074 parts sociales ordinaires de la Société sont détenues comme suit:

FA Global (BVI) Limited, 17.859 parts sociales ordinaires

Helliott Limited, 18.115 parts sociales ordinaires

Access Industries Holding LLC, 18.115 parts sociales ordinaires

Sir Ronald Cohen, 402 parts sociales ordinaires

Mr Avigdor Klagsbald, 1.283 parts sociales ordinaires

Mr Adam Cohen, 256 parts sociales ordinaires

Mr Raphael Eitan Hantman, 3.368 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008065048/4170/75.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05117. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

UTCA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.367.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

UTCA FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008065026/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04817. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Woudy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.617.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WOUDY S.A.

Signature

Référence de publication: 2008065028/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04818. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Gilinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.613.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
GILINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008065030/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04821. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

A & B Courtage S.à r.l., Assurances & Benefits Courtage S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 138.501.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Didier René Jules Ghislain BOSSICART, courtier en assurances, né à Libramont le 2 mai 1965, demeurant à L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire de personne(s) physique(s) dûment agréée(s) conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi que tous conseils et tous travaux administratifs y relatifs.

La société peut également exercer l'activité de gestion de patrimoine par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies d'apports, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations, fondations, sociétés ayant un objet identique, analogue, connexe ou complémentaire ou de nature à favoriser ou faciliter le développement de son objet. Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «Assurances & Benefits Courtage S.à r.l.» en abrégé «A & B Courtage S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Steinfort.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés, que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce dernier cas cependant, le dit consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Les créanciers, ayants droit, ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le (s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs prestataires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces prestataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un associé celui-ci exerce tous pouvoirs normalement dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le comparant, Monsieur Didier BOSSICART, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Didier BOSSICART précité.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique.

2) L'adresse de la Société est à L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.R.J.G. BOSSICART, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, LAC/2008/17870. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008065039/220/120.

(080072689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Medex EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008065022/231/15.

(080072863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Ba'dol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 111.326.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008065020/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04901. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Top Vending International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 87.991.

—
*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société
en date du 15 mai 2008*

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1- Première résolution

révoquer la société à responsabilité limitée Cabinet comptable F.G.S Sàrl, établie et ayant son siège social 39, rue Neuve à L-3781 TETANGE, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.639, de son mandat de commissaire aux comptes.

2- Deuxième résolution

désigner comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans la société à responsabilité limitée PME Xpertise Sàrl, établie et ayant son siège social à L- 5969 ITZIG, 13, rue de la Libération.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

ETUDE SCHMITT LOCHARD

4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg

Un mandataire, Avocats à la Cour

Guillaume Lochard

Référence de publication: 2008065046/1171/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.226.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008065017/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04889. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Soparsec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008065019/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04894. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Association des Artistes Plasticiens du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3569 Dudelange, 58, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg F 7.606.

— STATUTS

Entre

- Marie-Josée THIEL, spécialiste programme Culture UNESCO, demeurant à L-5601 Mondorf-les-Bains
- Francis DESIDERIO, Président du Comité National Belge de l'AIAP, UNESCO demeurant 29, rue Renardi, B-4000

Liège

- Jean-Pierre ADAM, artiste plasticien, demeurant 58, rue Tattenberg L-3569 Dudelange

Ainsi que ceux en nombre illimité qui acceptent les présents statuts.

Il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Dénomination et siège. L'association est dénommée «Association des Artistes Plasticiens du Luxembourg». Son siège est fixé à Dudelange

Art. 2. But. L'association a pour but de défendre les intérêts des artistes plasticiens du Luxembourg et de promouvoir toutes formes de création et d'animation artistiques et culturelles, ceci notamment par le biais de l'organisation et de la tenue:

- d'expositions et toutes autres formes de manifestations
- de colloques, de rencontres et de symposium
- de publications
- de conférences
- des cours d'initiation

Art. 3. Membres. En dehors des membres ordinaires, individuels ou collectifs, représentant des groupes / associations d'artistes, l'association recrute des membres à vie. La qualité de membres d'honneur est conférée par l'assemblée générale.

Les membres non artistes indépendants n'ont pas de droit de vote.

Art. 4. Administration. L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

1. L'Assemblée générale. Elle est l'instance suprême de l'association
2. Le Conseil d'Administration qui prend le nom de comité exécutif, élu par l'assemblée générale et chargée par elle de l'exécution et, au besoin, de l'interprétation de ses directives.

Art. 5. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est composée des membres ou de dix membres adressant à cet effet au président de l'association une demande motivée. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le comité exécutif.

Elle est convoquée par celui-ci une fois par an, entre le 15 octobre et le 31 décembre. Elle peut être réunie exceptionnellement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Les convocations individuelles, faites à huit jours d'avance par les soins du comité exécutif, doivent être accompagnées d'un ordre du jour qui prévoit obligatoirement des délibérations et décisions sur les activités futures de l'association.

Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi organique du 21 avril 1928 et pour:

- a) la fixation des cotisations qui ne peuvent pas dépasser 25 euros
- b) l'approbation des rapports de gestion et d'activité du comité exécutif
- c) la nomination de deux vérificateurs de caisse

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur des objets à l'ordre du jour arrêté préalablement par le comité exécutif et porté à l'avance à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés n'en décide autrement.

Le vote de l'assemblée générale se fait par membre. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration, sans que le nombre des mandats par membre ne puisse dépasser cinq.

L'assemblée générale décide par vote à main levée ou au secret. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Art. 6. Comité exécutif. L'association est administrée par un conseil d'administration, appelé comité exécutif, qui se compose d'un nombre impair de membres compris entre 3 et 7. Les membres sont élus pour deux ans par l'assemblée générale.

Art. 7. Gestion. Le comité exécutif convoque l'assemblée générale et lui présente annuellement son rapport d'activité. Il est chargé d'étudier les problèmes qui se posent à l'association. Le comité exécutif procède à la désignation d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, dont la moitié est rééligible. Le vote peut être secret.

Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du comité exécutif.

Les documents et correspondances qui engagent la responsabilité de l'association sont signés et contre signés par le président et le secrétaire.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses qui doivent être visées au préalable par le président ou le secrétaire. A la fin de chaque exercice, qui est de l'année civile, le trésorier présente le compte financier aux vérificateurs de caisse et au comité exécutif.

Art. 8. Modification des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi organique du 21 avril 1928.

Art. 9. Dissolution de l'association. La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale convoquée à cette fin en conformité avec l'article 20 de la loi organique du 21 avril 1928. L'excédent des biens de l'association est versé au profit d'une œuvre caritative.

Fait à Dudelange, le 13 avril 2008.

Signature / Signature / Francis DESIDERIO.

Référence de publication: 2008065045/8986/74.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03747. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

ImmoPlanet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9375 Gralingen, 7, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 133.402.

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

Monsieur Georges POORTERS, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 29 septembre 1968, demeurant à L-9375 Gralingen, 7, rue Principale,

Madame Ginette WEIRIG, institutrice, née à Luxembourg, le 14 février 1974, demeurant à L-9375 Gralingen, 7, rue Principale,

seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée IMMOPLANET s.à.r.l. avec siège social à L-9375 Gralingen, 7, rue Principale, B 133.402,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C no 2841 du 07 décembre 2007, page 136.358.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Madame Ginette WEIRIG, prénommée, déclare alors céder et transporter sous les garanties de droit DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales à Monsieur Georges POORTERS, prénommé.

Monsieur Georges POORTERS est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ladite date et il a droit à partir de là aux revenus et bénéfices auxquels ces parts donnent droit et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

La cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de la cessation avant les présentes dont quittance.

Monsieur Georges POORTERS, en sa qualité de gérant de ladite société déclare au nom de celle-ci, accepter la cession intervenue, le tout conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Suite à cette cession, la société IMMOPLANET s.à.r.l. est une société unipersonnelle avec Monsieur Georges POORTERS comme associé unique.

En conséquence, l'art. 6 al 3 est modifié comme suit:

«Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Georges POORTERS, prénommé, cinq cents parts sociales 500 parts

Total des parts sociales 500 parts»

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Weirig, Poorters, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 mai 2008. Relation: CLE/2008/406. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 20 mai 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008065043/238/42.

(080072794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

CTI Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 12, op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 94.647.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société CTI SYSTEMS S.A., qui s'est tenue à Luxembourg en date du 02 avril 2008, que les mandats des Administrateurs de l'entreprise ont été renouvelés pour un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2009.

Sont ainsi nommés Administrateurs:

- Monsieur Robert DENNEWALD, Président,
demeurant à Strassen
- Monsieur Georges SCHMIT, Vice-président,
demeurant à Heffingen
- Madame Eva KREMER, Administrateur,
demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Marc REIFFERS, Administrateur,
demeurant à Gonderange
- Monsieur Marc SOLVI, Administrateur,
demeurant à Ehlinge

Cette même assemblée a attribué le mandat de réviseur d'entreprises à la société BDO Compagnie Fiduciaire Société Anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour un an jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

René JOST

Chief Executive Officer

Référence de publication: 2008065044/800137/30.

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2008, réf. DSO-CQ00149. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080072607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Dominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DOMINVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008065025/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04814. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Infront Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.232.

Le bilan au 31 août 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

INFRONT PROPERTIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008065031/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04826. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Séjours Vacances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.562.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 25 mars 2008 que:

1. la société AAA Investments, société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, établie et ayant son siège social 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 51.635,

a cédé:

- 16.950 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à la société Malfie Capital INC, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social Pasca Estate OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 145 49 14;

- 14.150 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à la société Dorsilon Investment Ltd, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social Pasca Estate OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 394 236;

- 27.100 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à M. Zacharias Antoine, né le 6 juin 1939 à Sarreguemines, France, résidant 4, rue Abraham Constantin, CH-1206 Genève, Suisse;

- 3.350 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à M. Zacharias David, né le 30 août 1968 à Forbach, France, résidant 10, Robinson Road, Block 3, Apt 37C, Honk Kong;

- 3.350 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à Mme TIBERI Virginie, née le 2 janvier 1966 à Forbach, France, résidant 3, impasse Beni M'Tir Souissi, 1000 Rabat, Maroc;

2. la société SOBK, société par actions simplifiées, régie par les lois françaises, établie et ayant son siège social 61, avenue Victor Hugo, F-75016 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce Français, sous le numéro 440 918 670,

a cédé:

- 10.800 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à la société EURL AUBRIOT INVESTISSEMENTS, régie par les lois françaises, établie et ayant son siège social 38, rue de Berri, F-75008, Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce Français, sous le numéro 493 096 705;

- 10.800 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à la société François IV Holding, régie par les lois françaises, établie et ayant son siège social 148, rue de l'Université, F-75007, Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce Français, sous le numéro 433 121 340;

- 6.000 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à M. Laurent Blanchard, né le 1^{er} avril 1955 à Amiens, France, et résidant 116 bis, rue Perronet, F-92200 Neuilly sur Seine, France;

- 10.800 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à la société ATLANTE, régie par les lois françaises, établie et ayant son siège social 148, rue de l'Université, F-75007, Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce Français, sous le numéro 401 965 470;

Suite à ces transferts les parts sociales de Séjours Vacances Sàrl sont désormais réparties comme suit:

ATLANTE: 10.800 parts sociales de classe A

Laurent Blanchard:	6.000 parts sociales de classe A
Dorsilon Investment Ltd:	14.150 parts sociales de classe A
Eurl Aubriot Investissements:	10.800 parts sociales de classe A
François IV Holding:	10.800 parts sociales de classe A
Malfie Capital Inc:	16.950 parts sociales de classe A
SOBK SAS:	5.600 parts sociales de classe A
SOBK SAS:	1.100 parts sociales de classe B
Virginie TIBERI:	3.350 parts sociales de classe A
Antoine Zacharias:	27.100 parts sociales de classe A
David Zacharias:	3.350 parts sociales de classe A
Total:	<u>110.000 parts sociales de classes A et B</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2007.

Pour Séjours Vacances Sàrl

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008065051/1005/65.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00531. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

F.D.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signature / Roberto MANCIOCCHI

Référence de publication: 2008065016/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04882. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Tinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.441.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008065014/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04874. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008065009/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04861. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Culloden Participations, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 76.457.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juin 2000, acte publié au Mémorial C no 770 du 20 octobre 2000, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire en date du 8 juillet 2004, acte publié au Mémorial C no 964 du 28 septembre 2004

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CULLODEN PARTICIPATIONS (en liquidation)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064997/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03725. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Synapt Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 60.828.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064443/6169/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05080. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Sella Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.213.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064576/1494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04137. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.